



SAINTE-THÉRÈSE
Ville d'arts, de culture et de savoir

Appel d'offres - Ville de Sainte-Thérèse

Contrat 2023-95 – Entretien ménager des bâtiments municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse

La Ville de Sainte-Thérèse demande des soumissions pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse.

Le présent appel d'offres a pour objet d'obtenir des soumissions pour l'attribution d'un contrat de trois (3) années ferme, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, ainsi que de deux (2) années d'option pour l'entretien ménager de cinq (5) bâtiments municipaux soit :

- Les ateliers municipaux
- La caserne d'incendie
- La bibliothèque municipale
- La Maison de l'emploi et du développement humain
- L'Hôtel de Ville

DOCUMENTATION DISPONIBLE

Les personnes ou entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents en communiquant avec le service à la clientèle du "Système électronique d'appel d'offres "SEAO" au 514 856-6600 (région de Montréal) ou au 1-866-669-7326 ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence **1774492**. L'obtention des documents est sujette à la tarification établie par SEAO.

Si des renseignements sur l'interprétation des documents d'appels d'offres sont nécessaires, veuillez vous adresser à M. Michael Bubar, au service des travaux publics, parcs et bâtiments, au numéro suivant : 450 434-1440, poste 2151.

RÉCEPTION DES DOCUMENTS

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée portant la mention :

VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
Services juridiques et greffe
A/S Camille Plamondon, greffière
6, rue de l'Église
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1

L'enveloppe de retour doit être clairement identifiée au numéro de contrat du présent appel d'offres, dans le coin inférieur gauche, et le nom de l'entreprise qui la dépose et son adresse légale dans le coin supérieur gauche.

Les enveloppes seront reçues **avant 11 h, le vendredi 1^{er} décembre 2023** et seront ouvertes publiquement, le même jour aussitôt que possible après l'heure limite, en la salle du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1.

La Ville de Sainte-Thérèse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 1^{er} novembre 2023